

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

30 Juin 1880.

Bulletin politique.

La magistrature fait honneur au pays. Sans médire de celle qui reste, nous parlons de celle qui s'en va : la démission des parquets est l'événement du jour. C'est une grande consolation envoyée à nos misères ; du milieu des lâchetés et des abaissements, une protestation s'élève. Ce n'est pas un cri banal, une vaine parole : ce sont de nobles noms qui, en gage de leur foi, font le sacrifice de leur avenir. Ceux-ci entraînent, pleins d'espérance, dans la plus belle des carrières. Ceux-là avaient blanchi dans l'exercice de leur profession et dans le respect d'eux-mêmes. Jeunes et vieux, ils vont renoncer, les uns à leur droit à la retraite, méritée par vingt-cinq ou vingt-huit années de travaux, les autres à leur vie professionnelle tout entière. On les a mis entre le devoir et l'intérêt, ils n'ont pas hésité : ils ont fait litière de l'intérêt, ils sont restés fidèles au devoir. On a cru dompter ces magistrats placés entre leur ambition légitime et leur conscience, ils marchent sur l'ambition et se retrouvent tout entiers, debout et glorieux, dans le rayonnement de la conscience.

Honneur à ces vaillants qui, pareils à une poignée d'héroïques soldats écrasés par le nombre, savent tomber et mourir en vainqueurs ! Honneur à ces procureurs généraux et à ces procureurs de la République, qui, en lisant les ordres de persécution qu'ils reçoivent, donnent leur démission comme un seul homme ! Les magistrats, comme les Jésuites, s'en vont quand reviennent les assassins.

A cette époque de transactions honteuses, ces éclats d'indépendance soulagent le cœur. A cette heure d'égoïsme, ces sacrifices réjouissent et rassurent. L'exemple de tels hommes affermit l'espoir, groupe les résistances, prépare le salut. Les gens du pou-

voir, pour cacher leur trouble, affectent de n'avoir pas été surpris et appellent le premier venu à chaque place vacante. Les journaux de la bande radicale se sont écriés d'abord : « Ils se démettent ; tant mieux ! ils font de la place pour nos créatures ! » Mais cette joie hypocrite n'a pas duré. Quoique dépourvus de sens moral, ils comprennent la gravité du coup qui leur est porté, et les voilà aujourd'hui qui demandent, invention monstrueuse ! que les démissionnaires soient punis de la dégradation civique, comme s'étaient concertés pour désobéir !

Ce mélange d'affolement et de cynisme est de bon augure. Il prouve que les persécuteurs, après avoir perdu tout sentiment de justice, perdent jusqu'au dernier éclair de raison.

A côté des démissions si fièrement données par les magistrats de nos parquets s'élèvent, en même temps, les éloquents et puissantes protestations de tous nos barreaux. Jamais témoignages plus accablants n'ont écrasé un gouvernement effaré en quête de valets pour exécuter les iniques sentences de son arbitraire.

Le magistrat qui doit poursuivre, l'avocat qui invoque la loi pour la défense du droit et de la liberté, se dressent, dans le magnifique mouvement de leurs consciences révoltées, contre le despotisme de la violence.

Ces grands exemples précèdent la parole du juge ; mais en face de ces magistrats qui refusent de poursuivre, en face de tous ces barreaux de France qui repoussent, au nom de la loi, l'oppression révolutionnaire, devant cette éclatante manifestation juridique, nous pouvons dire que les décrets sont jugés et condamnés.

Le coup de vent qui passe sur la tête de l'opprimé ne renversera pas le pilori de l'histoire où une justice vengeresse clouera le persécuteur.

Chronique générale.

Les décrets du 29 mars ont reçu avant-

hier soir, à Paris, dans la rue, un commencement d'application. Tandis que MM. Chesnelong et Lucien Brun prononçaient, au Cirque d'Hiver, leurs éloquents discours pour la défense de la liberté religieuse, trois ou quatre mille gradins se massaient aux abords de la salle, mêlant leurs hurlements et leurs sifflets aux applaudissements de l'assistance.

Tout à coup la porte du Cirque s'ouvre pour laisser sortir les catholiques. Aussitôt les hurlements redoublent ; on entend ces cris : Vive la guillotine ! A la lanterne, les calotins ! A l'eau ! A la potence ! Vivent les décrets ! Vive l'amnistie ! A bas les Jésuites ! — Les cannes se lèvent ; les insultes volent ; des coups de poing sont portés ; des soufflets retentissent.

Vive la liberté ! crient les catholiques. Obéissant évidemment à une consigne, les agents de police restent impassibles.

Mais voilà qu'un prêtre apparaît sur le seuil du Cirque. L'immonde cohue se rue sur lui avec des injures et des menaces de mort. Alors la police se décide à intervenir ; de courageux jeunes gens lui prêtent main-forte ; ils entourent le vénérable ecclésiastique et lui font escorte à travers les bandes hurlantes. Mais les manifestants s'attachent aux pas de la petite troupe, qui est assaillie à coups de poing et à coups de pierres.

Par bonheur, un fiacre vient à passer ; on y fait monter le prêtre ; le véhicule part, poursuivi par une bande de forcenés jusqu'à la porte de la gare de Vincennes, où on leur barre le passage.

Plusieurs catholiques, parmi lesquels on cite M. le vicomte Jean de Constantin et M. Charles de Salins, ont été pris à la gorge et brutalement frappés.

Qu'a donc fait la police pour prévenir ces scènes sauvages ? Quoi ! Trois ou quatre mille polissons ont pu se réunir librement, en pleine rue, troubler pendant deux heures la paix publique et prodiguer leurs menaces à des citoyens paisibles ! Il n'y a donc plus d'autres lois existantes que ces lois surannées dont on prétend frapper les religieux et les religieuses ?

Aujourd'hui, on commence par les Jésuites, a dit M. Chesnelong dans sa belle conférence ; demain on ira plus loin. On est allé plus loin, le soir même : un prêtre et des laïques ont failli être égorgés.

A la Commune amnistiée, réhabilitée, glorifiée, il faut de nouveaux otages ; et la République des expulseurs de Jésuites ne tardera pas à faire place à la République des assassins de prêtres et des massacreurs de catholiques.

La Rente 5 0/0 a baissé hier de près de 4 fr. sur les cours cotés la veille. On voit que les menaces de mort contre les prêtres faites lundi à la sortie de la réunion du Cirque d'Hiver commencent à impressionner les rentiers.

D'après les *Tablettes d'un Spectateur*, le curé de Saint-Mandé (banlieue de Paris) est très-mal par suite des mauvais traitements dont il a été l'objet. Une pierre l'a blessé, et, en montant en voiture, il a reçu plusieurs contusions.

Le conseil des ministres de lundi ne s'est occupé que des décrets dont l'exécution n'est pas sans lui causer aujourd'hui de très-sérieux embarras.

Les démissions multipliées des membres du parquet irritent vivement le gouvernement, qui prétendrait ne plus accepter désormais les démissions des procureurs, ni celles des substituts.

Nous ajouterons à ce sujet, pour souligner le désarroi du ministère, que samedi dernier un haut fonctionnaire de la présidence certifiait que ces démissions ne dépasseraient pas le nombre de dix. Il a fallu revenir sur ce chiffre ; il faudra bien revenir sur autre chose.

Mais ce qu'il est surtout important de signaler, ce sont les préoccupations du gouvernement, malgré son apparente atonie, relativement à la bulle *Apostolica Sedes*, dont les journaux catholiques se sont occupés.

48

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

M. de Savors portait trente ans. Il n'en avait que vingt-sept.

Grand, fort, bien pris de sa personne, l'intelligence éclatait sur son front découvert au tempes ; de belles dents pardonnaient une bouche aux lèvres accusées ; les yeux bleus, sombres, enflammés dans leurs paupières bistrées, avaient un regard attractif qui illuminait un visage où rayonnait une expression mâle, préférable chez l'homme à la régularité des traits.

Le comte était doué de l'exquise distinction, épanage des fils de race patricienne ; mais l'artiste avait poli les angles blessants de la distinction du gentilhomme : la roideur et la morgue.

De prime abord, Lucien séduisait davantage ; sa jolie figure, son ton léger, son air content de soi et sa furia française l'eussent plutôt fait soupçonner parisien et gandin que breton et auteur, si certain pli creusé entre les sourcils n'eût dénoncé le. Celle penseur et l'éradité. Gaine de velours, lame d'acier. Paris ne forge pas ces lames, mais il les entretient.

— N-i-ni, j'ai fini ! s'écria le romancier. Les ama-

teurs de mélodrame pourront se régaler ; écoutez : Herménégilde est muré dans une chaumière, Oscar rôde autour. Cette femme est l'âme de son âme, il l'adore son immeuble. Herménégilde s'en doute et lui refuse son cœur avec ; comme l'un ne se donne pas sans l'autre et qu'Oscar tient à la bâtisse, à l'ombre de la nuit sombre, il s'établit en embuscade au pied du mur, d'où il prend ses mesures d'introduction. La porte a des verroux, les fenêtres de solides espagnolettes. Herménégilde est cloîtrée. Situation palpitante d'intérêt. J'ai brossé long la-dessus. Le numéro suivant nous apprendra qu'Oscar s'est introduit dans la forteresse.

— Par la grande porte ?

— Mademoiselle, un tel héros n'entre pas par la porte, qu'elle soit grande ou petite, le vulgaire utilise trop cette ouverture ; ni par la fenêtre, les hidalgos et les italiens en ayant abusé, *con amor* ; ni par la cheminée, un passage d'Auvergnat ; ni par le toit, l'observatoire d'Asmodée, et il laisse les lucarnes aux chats comme entrée de faveur.

— Votre Oscar grelottera longtemps devant sa citadelle si vous lui fermez ainsi toutes les issues.

— Pauvre jeune homme ! les nuits sont fraîches... Il faut que je le fauille... ; mais par où ?... J'aurai à me creuser la cervelle pour le relever de sa faction... Prêtez-lui assistance, mademoiselle. Entendez-le, il tousse. S'il allait attraper une pleurésie ?

— Les forteresses sont minées ; faites passer votre délicat héros par les souterrains... Muni d'une torche, le poignard aux dents, le pistolet au poing, il ne manquera pas d'une certaine mise en scène en pénétrant au cœur de la place.

— Sauvé, mon Dieu ! C'est la croix de ma mère ! O mes vertueux lecteurs, mes abonnés fidèles, les feuilletonistes modernes, dans leurs conceptions inouïes, ne vous ont point encore construit une chaumière à souterrain... Mademoiselle, Vauban vous inspire. Oscar triomphera de la chaumière imprenable.

La rentrée de M. et Madame Merrey interrompit le romancier.

Les amitiés échangées, M. Merrey s'informa de la gravité de l'empêchement survenu aux dames de Savignan qui les avait peut-être obligées de retourner directement à leur château.

— Ces dames ne sont retenues à Paris que par les fêtes du duc de Caumont-Coutray, dit le comte. Ma belle cousine ne pouvait guère se dispenser d'y assister.

— Elle eût privé les fêtes de leur reine admirée, dit M. Fromy, car là où Mademoiselle Ottecourt de Savignan passe, l'admiration demeure.

M. de Savors en convint ; et la conversation roula sur les mérites remarquables de sa charmante cousine.

— Heureux ! trois fois heureux l'homme qui

l'épousera, s'écria le romancier.

— Heureuse la femme que tu choisiras ! dit l'oncle Claude ; tu songes au mariage ?

— Songer au mariage, fit le romancier qu'on n'eût pas plus ébahi en lui demandant sa tête.

— Comme vous y allez, mon oncle ! répartit-il ; les travaux d'Hercule sont jeux de pygmée près de ce travail-là. Je ne rejette pas le conseil, mais je vous exposerai le bilan de mon opposition et celui de mes prétentions. Riche d'une célébrité future, gagnant bon an mal an de quoi entretenir mes dettes, puis-je prétendre à une héritière ? Les héritières épousent les héritiers ; qui se ressemble s'assemble, la sagesse des nations le dit. Or, moi, le Job de la littérature, je m'unirai à une demoiselle ayant zéro, pour pendre en sa compagnie la crémaillère de la pauvreté à l'hôtel de l'hymen ? Misère engendre grigne. Oyez d'ici le mélodieux concert des tourtereaux mariés sous ce régime. Cependant... après tout... je sauterais volontiers la barrière du mariage, si je rencontrais la dame de mes pensées et qu'elle agréât l'intérieur de mon privation de mon superflu et les économies de mon nécessaire lui doreroient. Mais, artiste, je n'épouserai qu'une ménagère qui ne tapotera pas plus de piano qu'elle ne peindra de croûtes et n'écochera d'airs d'opéras. Je suis rebattu de femmes écrivains, anomalies étranges dont je hais la collaboration.

Une gentille bourgeoise, sachant écumer le pot-au-

L'Agence Havas a adressé hier aux journaux la dépêche suivante :

« Les décrets ne seront appliqués que demain mercredi 30 juin. Actuellement, tous les fonctionnaires appelés à concourir à leur exécution ont reçu des instructions précises et uniformes. En prévision du cas où les Jésuites, renouvelant les pratiques du moyen âge (1) défendant de violer les lieux saints, se réfugieraient dans les chapelles attenantes à leurs établissements, pour n'avoir pas à les violer, on les fermera ce soir ou demain et on apposera les scellés. »

Un écho garanti par le Gaulois :

Il paraîtrait que chaque colonel a en poche le plan de la ville où il tient garnison, avec la désignation de chaque maison, de façon à pouvoir occuper les avenues, les places et jusqu'aux demeures désignées en cas d'émeute. — Quelle émeute? De plus, chaque colonel a des instructions détaillées, en prévision des éventualités que nous venons de dire.

Les journaux républicains ne savent plus qu'inventer au sujet des Jésuites, et la vérité est que ces inventions trahissent un grand embarras. La réprobation universelle que soulève l'application des décrets du 29 mars les inquiète beaucoup; ils cherchent donc à démontrer que cette mesure n'aura pas des conséquences aussi rigoureuses qu'on pourrait le croire et qu'elle laissera aux intéressés mille moyens de se soustraire à son application. Parmi les racontars de ces journaux, nous devons mentionner celui-ci :

« Depuis la publication des décrets, dit une feuille, il s'est formé pour chaque établissement de Jésuites une société civile ayant pour objet la propriété et l'usage en participation de chacune des maisons où ils vivent en commun; le jour où les agents se présenteront pour faire exécuter les décrets, c'est-à-dire le 30 juin au matin, les Jésuites introduiront une demande en référé devant le tribunal civil du ressort tendant à faire constater et maintenir leur droit de propriété comme simples citoyens. C'est ce qui aura lieu partout, et notamment à Paris, rue de Sèvres; les Jésuites qui y résident se disperseront, en effet, mais non totalement; ils laisseront dans ces établissements le nombre de religieux strictement nécessaire pour constituer la société civile en question et occuper l'immeuble à ce titre; les autres auront quitté la maison pour redevenir prêtres libres ou même simples citoyens. »

Eh bien! si les choses se passent ainsi, que fera le gouvernement? Nous l'attendons à cette échéance.

Une surveillance spéciale a été exercée le 27 juin, dans les églises de Paris, pour savoir si les prédicateurs des offices du dimanche se livreraient à quelques attaques contre le gouvernement.

Plusieurs députés de la droite ont l'in-

tention d'interpeller le ministre de la justice au sujet des instructions envoyées aux parquets pour l'exécution des décrets du 29 mars, instructions suivies des démissions de tant de magistrats qui refusent de participer à l'application de ces décrets.

— A la dernière fête nationale, on se rappelle que la police avait fait enlever les drapeaux surmontés de bonnets phrygiens et dressé procès-verbal contre les propriétaires.

Après l'amnistie, le gouvernement a sans doute pensé que ce serait ridicule de poursuivre l'emblème chéri des martyrs qui doivent rentrer: tous les industriels qui ont demandé l'autorisation à la police de surmonter leurs drapeaux d'un bonnet phrygien ont reçu une réponse favorable.

— On dit que le gouvernement se dispose à prendre des mesures pour faire interdire, à partir du 1^{er} juillet, toutes les conférences relatives aux décrets du 29 mars sur les congrégations religieuses.

— Les Jésuites de la maison de Lille ont, de temps immémorial, l'habitude de faire les dimanches matin des distributions de vivres et d'argent à tous les pauvres de la ville. Dimanche, après la distribution, le Père chargé de cette mission a fait savoir que c'était pour la dernière fois, l'établissement se fermant mercredi matin.

— Le bruit se confirme que les commissaires de police ont l'ordre de faire murer la porte de communication entre les couvents et les chapelles ouvertes au public dans les établissements où resteront, après le 30 juin, un ou deux religieux propriétaires des immeubles.

— L'évêque de Moulins, M^r de Dreux-Brézé, s'est rendu hier soir à Iseure pour y recevoir lui-même les autorités et répondre à la sommation d'expulsion.

— Les députés de l'Hérault ont eu une entrevue avec le ministre de l'instruction publique, à l'occasion des troubles de la faculté de Montpellier.

M. Ménars-Dorian aurait réclamé des mesures contre le doyen, auquel il donne tous les torts.

On assure que le ministre est résolu à fermer de nouveau, pour un temps indéterminé, la faculté de Montpellier.

— Dimanche, au banquet du comice agricole de Seine-et-Oise, le maire d'Angerville ayant porté un toast à M. Tirard, a été interrompu par des huées.

Le préfet, suivi de MM. Charpentier et Dreyfus, députés, et du sous-préfet d'Étampes, a quitté la salle en protestant.

— Il se passe, en ce moment, dans le parti bonapartiste, une série d'événements qui ressemblent fort à une décomposition du parti. On échange des récriminations fort amères. Il est certain que l'Ordre va être vendu, mais on ignore encore à qui appartiendra le journal. Cette vente a d'ailleurs pour principal but de se débarrasser de M. Pascal, dont la personnalité est peu sympathique.

Le prince Napoléon veut remplacer l'Ordre par une feuille à un sou dont le titre n'est pas encore trouvé. Mais la volonté expresse du prince est qu'à lui seul ce titre soit une promesse, un gage aux idées démocratiques.

— A Paris, une foule nombreuse s'est rendue dimanche à la rue de Sèvres, chez les R. P. Jésuites, chez les Maristes, rue de Vaugirard, et dans beaucoup de Congrégations religieuses pour protester par leur présence en faveur des religieux persécutés. Les chapelles étaient trop étroites pour contenir les fidèles.

— L'Agence Havas transmet la dépêche suivante de Bourges, 27 juin :

« Pendant la bénédiction du Saint-Sacrement donnée cette après-midi à la chapelle des Pères Jésuites, une foule considérable occupait la chapelle, la cour, le parloir, les rues adjacentes.

« Cette foule manifestait ainsi avec calme et recueillement, en faveur des religieux. »

— On écrit de Corbara (Corse) :

« La population, conseil municipal en tête, est fermement décidée à protester contre la fermeture du couvent des Dominicains.

« Dimanche, au milieu d'une affluence considérable, le père Didon a prêché pour la première fois depuis son arrivée au couvent.

« Il avait choisi pour son sujet: « La charité des peuples. »

— On télégraphie de Bastia, 27 juin :

« Les Jésuites et les Franciscains quittent leurs établissements. Ils sont entrés, avec le costume de simples prêtres, dans des familles de la ville.

« Le préfet et le procureur général sont attendus dans notre ville aujourd'hui. »

Voici la liste des membres de la Commune, actuellement en exil, qui bénéficieront de la loi d'amnistie :

Arthur Arnould, Arnaud, Avrial, Bergeret, Babick, Pouville dit Blanchet, Brunel, Clémence, J.-B. Clément, J.-B. Chardon, Cluseret, Cournet, Dereure, Durand, H. Fortuné, Eudes, Léo Franckel, F. Cambon, Pascal Grousset, Charles Gérardin, Johannard, Jourde, Langevin, Ch. Ledroit, G. Lefrançais, Lonclas, Charles Longuet, Benoît Malon, Martelet, Léo Meillet, J. Miot, H. Mortier, Ostyn, Oudet, Pindy-Pottier, Protot, Félix Pyat, Régère, Serrailier, Sicard, Theisz, Vaillant, Jules Vallès, Viard et Vésinier.

Sur ces quarante-six membres, quarante-quatre s'étaient dérobés aux poursuites et ont vécu à l'étranger depuis la défaite de la Commune; deux seulement, Jourde et Pascal Grousset, avaient été arrêtés et jugés contradictoirement, mais on sait qu'ils ont réussi à s'évader avec Rochefort.

Voici les noms des membres de la Commune que l'amnistie ramènera de la Nouvelle-Calédonie où ils subissent leur condamnation :

Assi, Billioray, Emile Clément, Cléon, Dupont, Champy, Hubert dit Gerestien, Rastoul et Trinquet.

Andrieu, Arnold, Victor Clément, Eugène Gérardin et Ranc ont été amnistiés antérieurement.

Amoureux, Champy, Auguste Dupont, Pillot et Fugot ont été graciés. Jules Alphonse Bergeret sont en ce moment à Paris en vertu d'un sauf-conduit.

Dimanche, à Château-Thierry, on a célébré la mémoire de Jean de La Fontaine, le célèbre fabuliste.

Très-brillant festival avec une cavalcade composée de deux cents personnes, aux costumes rigoureusement historiques, représentant l'entrée de Charles VII et de Jeanne d'Arc, venant de Reims. Il y a eu une grande représentation théâtrale au vieux château, des courses aux canards, des mâts de cocagne, des illuminations, des embrasements, des feux d'artifice, des bals, des chers, humoristiques, une grande tombola, une apothéose de La Fontaine.

Chronique militaire.

LES GRANDES MANŒUVRES.

Les grandes manœuvres du 9^e corps d'armée auront lieu du 13 au 25 septembre. Le général. — Le 13 septembre, le 9^e corps d'armée quittera ses cantonnements situés entre Poitiers et Chauvigny, pour marcher sur Tours.

Le programme est inconnu; les ordres seront donnés la veille pour le lendemain. 866 officiers, 22,535 hommes de troupes, 3,753 chevaux et 435 voitures prendront part à ces manœuvres.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'APPLICATION DES DÉCRETS.

Bien que les ordres religieux, sous le coup des décrets du 29 mars, ne soient pas nombreux à Saumur, la population n'est pas sans éprouver une certaine émotion. On craint pour tout ce qui porte une soutane ou une robe de religieuse, sans distinguer entre ceux qui sont autorisés et ceux qui ne le sont pas. Pour beaucoup, le clergé même séculier est menacé.

Il paraît décidé, quant à présent, que le gouvernement n'ira pas si vite en besogne. Il s'attaquera aux Jésuites d'abord — nous n'en avons pas à Saumur — puis aux autres congrégations non autorisées.

Jusqu'ici, M. le Sous-Préfet de Saumur n'a encore fait aucune notification, et ce doit être une garantie, car M. Demangeat est trop bon prince pour débiter par l'envoi d'un agent de police ou d'un brigadier de gendarmerie.

Le public saumurois a été grandement déçu hier soir. Nos concitoyens étaient

feu, me délasserait d'elles et de mes héroïnes imaginaires.

— Tu parles d'or, agis de diamant, dit l'oncle Claude, et je signe au contrat.

— Bien! pas moi, murmurai-je *in petto*, formalisée de son idéal en épouse.

Il vit ma lèvre avancée et me demanda :

— Mademoiselle aime peut-être les arts et les cultive ?

— Beaucoup, monsieur, répondis-je, sauf toutefois celui que vous exigerez de votre épouse.

— Ah! lequel ?

— L'art culinaire.

Il partit de rire. Son hilarité calmée, il se mit à plaisanter si spirituellement son amour platonique pour les femmes pot-au-feu, que mon sérieux n'y put tenir : je m'associant à ses plaisanteries, timidement d'abord et poussée par l'oncle Claude qui encourageait son neveu à provoquer mes réponses.

Fin causeur, le romancier effleurait tous les sujets, et sur les plus arides cueillait leurs petites fleurettes qu'il vous effleurait en saillies et anecdotes, mêlées d'épigrammes et de digressions piquantes.

Avec lui pas de banalités, de lieux communs. Il jonglait avec le mot, et vous le renvoyait écrasant de justesse et d'à-propos.

Excité par son oncle, il redoubla ses provocations. Il avait à cœur de briller; qui sait, de m'é-

merveiller. Ces attaques sont captieuses.

L'oncle Claude manœuvrait pour me lancer. On me défia, je partis. Sous le feu roulant de sa verve, je rendis à mon interlocuteur attaque pour attaque, et joutai de mon mieux de finesse dans les répliques et de vivacité dans les réparties.

Maître en ce genre d'escrime, le romancier s'amusa de mon intuition, du tour et des détours d'un tournoi humoristique, et était surpris que son petit adversaire ne trébuchât pas trop sur le terrain mouvant où il engageait l'escarmouche. Toute lutte porte à la lutte. Il me menageait, il se prodigua à la lutte. Il me ménageait, il se prodigua à la lutte. Il me ménageait, il se prodigua à la lutte.

M. de Savors vengea ma défaite. Il reprit la conversation et la fit descendre des nuages où elle planait.

Le comte était moins parleur que Lucien Fromy, mais, dans la discussion, il ne laissait pas prise à la critique. Il pensait, il pesait ce qu'il allait dire, point essentiel qu'une grande facilité d'élocution ne donne pas toujours le temps d'observer. La surabondance des mots nuit à la justesse des idées et au choix des expressions. Aussi ce que le romancier n'avait qu'effleuré, M. de Savors le sondait. Sa réflexion était plus profonde, ses réponses plus catégoriques, sa phrase plus péremptoire que celle

de son ami. Dédaignant les paillettes du genre — si je puis m'exprimer ainsi — sa parole concise, maniant la pensée virilement, la transmettait nette, claire, palpable : sa puissance et sa grandeur impressionnaient.

Le romancier dut lui rendre les armes.

On était sur la vie. Il disait :

— Maurice, conviens que la vie, c'est le connu partant de l'inconnu, courant à l'inconnu? Le « qui est » placé entre le « qui n'était pas » et le « qui sera », ou au choix, le lien passager unissant le néant à l'immortalité, ou encore... Crie bis, mon cher, et je taille une tranche de la dissertation dont je régale les lecteurs d'Herménégilde, lorsque je suis à court d'épisodes tragiques. Le brouet est clair, mais tu es un Spartiate.

— Hum! hum! mon neveu, dit l'oncle Claude, j'admets le brouet, mais est-il clair ?

— Clair-obscur, comme toute loyale définition d'une vérité. La vie, qu'est-ce enfin, mon oncle ?

— Une pilule amère à l'enveloppe d'or, d'argent ou de plomb, suivant le rang que nous occupons en ce monde. La Providence accorde aux uns de ne pas trop reconnaître les ingrédients qui la composent, à d'autres elle permet que son enveloppe se brise entre leurs dents, et les abreuve d'amertume.

— La définition est ingénieuse et vraie, dit le comte, mais je vois la vie de plus haut; pour moi,

c'est une magnifique expression de la volonté de Dieu.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPRY.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES (7^e ANNÉE)
M. SIMON, administrateur-général.

Vendredi 2 juillet 1880.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M. POREL

ET AUTRES ARTISTES DE L'ODÉON

LES INUTILES

Comédie en 4 actes, de M. Edouard Cadol.
Représentée cette année à l'Odéon avec le plus grand succès.

Distribution. — Paul, M. Porel; Mesnard, M. Valbel; de Trévières, M. Clerh; Desrèves, M. Rebel; Henry Potey, M. Cressonnois; Jean, M. Boudier; le Vidame, M. Boulanger; M^{lle} Geneviève, M^{lle} Waldeufel; Pauline, M^{lle} Sisos.

LES FOLIES AMOUREUSES
Comédie en 3 actes, de Regnard.

Distribution. — Crispin, M. Porel; Albert, M. Clerh; Eraste, M. Rebel; Lisette, M^{lle} Marie Kolb; Agathe, M^{lle} Raphaële Sisos.

ORDRE : 1^{er} Les Inutiles; 2^e Les Folies Amoureuses.
Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

portés en foule sur la place de l'Hôtel-de-Ville et le quai de Limoges pour entendre la musique du 435^e, et les dilettanti s'en faisaient fête. On savait, en effet, que cette musique compte dans son sein de véritables artistes, notamment deux pistons et surtout un bugle d'un talent transcendant. Hélas ! à la dernière minute, il y a eu contre-ordre. Les musiciens étaient tous réunis, n'attendant plus que le signal du chef, et ce signal a été de..... se disperser.

Pourquoi ce contre-ordre ?
On parlait hier soir dans les groupes de conflit entre notre maire et le colonel du régiment.

A l'occasion de quoi ?
Nos édiles doivent une explication à leurs concitoyens.

Nous croyons savoir qu'il eût suffi d'une simple demande de M. le Maire de Saumur pour avoir du colonel du 435^e le concert qu'attendait la population. Mais M. le Maire ne l'a pas faite, et ses administrés se sont passés de cette fête.

Le programme du concert, distribué hier dans la soirée, était composé de façon à faire regretter davantage encore le plaisir d'entendre la musique du 435^e, tant applaudie l'année dernière, et si habilement dirigée par M. A. Elfrigue.

Qu'on en juge :

- 1^o Marche militaire (Gandner) ;
- 2^o La Juive, fantaisie (Halévy) ;
- 3^o Caprice, pour clarinette (Mayer) ;
- 4^o Il Trovatore, fantaisie (Verdi) ;
- 5^o Zaire de Nella (Mercadente) ;
- 6^o Le Barbier, cavatine (Rossini) ;
- 7^o Merle et Pinson (Reynaud).

Le 4^e bataillon du 435^e est arrivé ce matin à 9 heures à Saumur, venant de Doué. Il doit faire séjour dans notre ville.

Une demi-heure après, les 2^e et 3^e bataillons du 77^e de ligne et l'état-major du régiment sont également arrivés, musique en tête. Ces deux bataillons, venant des Roisiers, ont pris la route de Gennes et sont entrés en ville par le Pont-Fouchard.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique du 77^e régiment d'infanterie

Directeur : M. SINEAU.

CONCERT du Mercredi 30 juin 1880, à huit heures du soir.

Programme.

1^{re} PARTIE.

- 1^o Le Lillois, pas redoublé..... LEROUX.
- 2^o Le Roi d'Yvetot, ouverture..... ADAM.
- 3^o Le Trouvère, mosaïque..... VERDI.

2^e PARTIE.

- 4^o Les Cascades, valse..... STRAUSS.
- 5^o L'Étoile du Nord, fantaisie..... MEYERBEER.
- 6^o Chant des Bois, polka..... CARRÉ.

Le concert commencera à 8 heures pour finir à 9 heures 1/2.

Comme nous l'avons dit hier, la musique municipale de Saumur a obtenu trois prix au concours musical du Mans : 1^{er} prix de lecture à vue, 1^{er} prix d'exécution, 2^e prix de soli, dans la deuxième division. Nous donnerons la liste des sociétés qui ont concouru avec elle.

Pour le concours d'exécution, notre musique municipale a fait entendre, comme morceau de choix, l'ouverture de *Tancrède*, et, comme morceau imposé, l'ouverture de *Nabuchodonosor* ; pour le concours de soli, le *Congrès musical*, air varié.

ANGERS.

Nous lisons dans le journal *l'Etoile*, paru hier à Angers :

« Hier soir, le bruit s'est répandu à Angers que les décrets du 29 mars seraient exécutés aujourd'hui, et que, dès quatre heures du matin, les religieux de la résidence et du noviciat des Jésuites seraient expulsés de leur domicile. Une dépêche télégraphique, que nous publions plus haut, nous annonce que l'autorité administrative s'acquittera demain seulement de cette répugnante besogne.

« Quoiqu'il en soit, ce matin, dès trois heures et demie, un grand nombre de catholiques se trouvaient réunis sur la place du Pélican. Ils ont assisté à une messe qui a été dite par M^r Freppel, et qui sera probablement la dernière célébrée dans la chapelle des RR. PP. jusqu'au moment où l'ère de persécution commencée aura cessé, ce

qui ne peut tarder, nous en avons la ferme confiance.

« Les mesures qu'on va prendre contre les congrégations religieuses soulèvent dans notre ville une réprobation générale.

« Ce matin, nous avons remarqué, placardées sur les murs, des affiches imprimées sur lesquelles on lisait : *Au nom de la liberté, vivent les Jésuites !* Quelques-unes de ces affiches ont été apposées sur le discours de Gambetta en faveur de l'amnistie. Il va sans dire que les agents de police se sont empressés de les arracher partout où ils ont pu le faire. L'un de ces placards a été collé sur la maison du procureur général Auger.

« Nous ignorons qui a apposé ces placards ; mais ce que nous savons, c'est que, quoi qu'on fasse, on ne pourra jamais effacer l'indignation qu'ont gravée dans le cœur des honnêtes gens les mesures de proscription qui demain seront exécutées à main armée contre nos vénérés religieux. »

POITIERS.

Le *Journal de la Vienne* d'hier publie les lignes suivantes :

« Hier lundi, le bruit circulait en ville que la République devait, ce matin, mettre à exécution les décrets du 29 mars, c'est-à-dire commettre l'attentat le plus infâme auquel un peuple libre puisse assister : la violation de la liberté individuelle.

« Aussi, dès l'aube, un grand nombre de personnes, qui tenaient à donner une dernière marque de respect et de sympathie aux religieux qu'on allait chasser de chez eux en ayant recours aux moyens les plus violents, s'étaient rendues dans la rue de l'Industrie et les rues adjacentes.

« La rumeur publique s'était trompée de vingt-quatre heures. Ce n'est que partie remise, car ce serait bien mal connaître les républicains qui sont au pouvoir que de les croire capables de reculer devant la réprobation universelle que soulèvent leurs desseins.

« A quelle heure l'exécution aura-t-elle lieu ? Nous n'en savons rien. Sera-ce même aujourd'hui, ou seulement demain matin ? Nul ne le sait, du moins parmi les honnêtes gens. Ceux qui ont convoqué tout le ban et l'arrière-ban des bas fonds de la population, dans le but de provoquer des scènes scandaleuses sur le passage des Jésuites, quand les soldats, commandés pour accomplir une aussi vilaine besogne, les forceront à quitter leur domicile, ceux-là seuls pourraient le dire. »

Nous lisons dans *l'Avenir de la Vienne* :

« D'après les instructions verbales du ministre de l'intérieur, les commissaires de police des localités intéressées doivent, jeudi prochain, 1^{er} juillet, se présenter, à la même heure, c'est-à-dire entre huit et neuf heures du matin, dans les établissements de Jésuites situés sur les différents points du territoire, pour les sommer d'avoir à se disperser immédiatement, par application du décret du 29 mars dernier.

« Cet ordre, a dit M. Constans dans ses instructions orales, devra être rigoureusement exécuté, dût-on recourir à la force publique. »

Un escadron d'artillerie et, dit-on, deux compagnies du 425^e de ligne sont consignés à Poitiers depuis lundi soir.

LE MANS.

On écrit du Mans, le 26 juin, au *Moniteur universel* :

« A mesure qu'approche le 29 juin, l'émotion causée par les décrets grandit et se propage de toutes parts au Mans. Une foule énorme se porte chaque soir au couvent des Pères capucins. L'expulsion de ces religieux qui sont extrêmement populaires ici est regardée avec raison par l'administration comme une grosse affaire. Chaque jour, dans leur chapelle, on remarque des membres de l'armée, du barreau, des fonctionnaires publics. L'administration ne serait pas éloignée, paraît-il, de proposer au gouvernement d'user à leur égard de la plus large tolérance.

« M. le comte de Juigné et M. le duc de Chaulnes ont offert un asile aux bénédictins de Solesmes. M. de Maisonrouve a offert de recevoir dans son château un grand nombre de carmélites ; M^{me} de Grandval et diverses personnes de la ville et du département mettent leurs maisons à la disposition des pères capucins. Les Jésuites sont l'objet d'offres du même genre. »

CONSEILS ET RECETTES.

Moyen de se débarrasser des mouches. — Ce moyen, aussi simple que peu dispendieux, consiste à frotter, avec de l'huile de laurier, les objets ou les animaux dont on veut éloigner les mouches ou autres insectes.

Les bouchers feraient bien d'employer cette recette, comme le font un grand nombre de leurs confrères de la Suisse. En frottant d'huile de laurier, une fois par mois seulement, leurs tables, les portes et les fenêtres de leurs boutiques, pas une mouche n'approcherait de la viande mise en vente.

Pendant les grandes chaleurs, pour préserver des mouches les animaux attelés ou libres, il suffit également de les frotter de temps en temps avec un linge imbibé d'huile de laurier.

Variétés.

LE PARAPLUIE

Une curieuse étude à faire, c'est celle de l'origine, des diverses transformations de ce pavillon portatif vulgairement appelé « parapluie » et qui, souvent, ne sert qu'à mouiller davantage celui qui s'en sert.

Comme pour la plupart des ustensiles plus ingénieux qu'utiles, c'est chez les Chinois qu'on trouve l'origine du parapluie. Tous les peuples de l'antiquité en ont fait usage : les Égyptiens, les Assyriens, les Perses. Mais les grands seulement se servaient de cet instrument.

Les Grecs et les Romains avaient peu de goût pour le parapluie, qui ne s'accordait guère avec leurs vêtements.

Qu'il plût ou qu'il fit soleil, d'ailleurs, les seigneurs de ce temps et les riches se faisaient porter en litière. Cet usage de la litière ou de la chaise à porteurs, qui s'est propagé dans tous les pays et qui s'est maintenu jusqu'à nos jours dans la bonne ville de Poitiers, a généralement tenu lieu de parapluie, qui n'a été connu ou pratiqué en France et en Angleterre qu'au seizième et au dix-septième siècle. Le parapluie a tué la litière, et vraiment on ne saurait s'en plaindre.

Car si la litière et la chaise à porteurs pouvaient être employées par les grands personnages, on se demande comment s'en tiraient les vilains aux jours de pluie, et surtout les citadins des grandes villes privés de tout abri portatif et forcés de courir les rues pour vaquer à leurs affaires.

On voit au dix-septième siècle la fabrication du parapluie prendre rang parmi les industries de luxe ; mais quel parapluie ! Il mesurait 1 mètre 1/4 de hauteur. Déployé, il avait 3 m. 1/2 de circonférence et pesait 4 livres au moins. Et sait-on combien coûtait un parapluie ? De 45 à 60 livres. Il était fait de cuir, de toile cirée, d'étoffe de soie huilée, de papier verni.

Dans ces conditions, on comprend que peu de personnes pussent se passer la fantaisie d'avoir un parapluie. C'était beaucoup qu'on en possédât un dans une famille. Il se transmettait de génération en génération.

Vers 1780, le parapluie prit une forme moins massive. On employa à sa fabrication des étoffes dites gros de Tours, gros de Naples, taffetas roses, jaunes, vert-pomme, rouges bleus, avec bordure de fantaisie.

Mais si le parapluie fut lent à prendre une forme acceptable, il n'en fut pas de même de l'ombrelle. Au siècle dernier, elle était un objet de toilette recherché du beau sexe. Elle était faite, suivant la mode, de soie blanche ou noire avec franges, recouverte de dentelles à médaillons ou à dessins, brodée de verroteries ou garnie de marabouts. L'ombrelle articulée se fit marquis.

Après diverses phases, le parapluie a conquis depuis 1825 une élégance relative qui n'a cessé de se perfectionner jusqu'à notre époque. L'antique manche a été raccourci et a été recourbé à la poignée. En 1830, il s'est popularisé sous le nom de *riflard*.

Le poids diminua de moitié, et de 45 livres le prix du parapluie descendit à 8, à 7, à 5 fr. pour les sortes courantes. Aujourd'hui c'est un objet quasi de luxe aussi utile qu'agréable. Un poète a prétendu que le parapluie était un instrument de séduction ; voici comment il s'exprime :

En tout pays, un jour d'averse,
A la beauté que l'eau traverse
Offrez le cœur, offrez la main,
Mieux vaut passer votre chemin.
Mais vous plait-à la folie
Si vous offrez un parapluie.

Le poète est en retard : aujourd'hui, pour « plaire à la folie, un modeste *riflard* ne suffit plus ; c'est une calèche qu'il faut ; heureux encore si vous en êtes quitte pour ne pas aller jusqu'au huit-ressorts ! »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 29 juin.

La Bourse manque de stabilité. Après un début assez ferme on fléchit, mais dans des proportions qui conservent aux portefeuilles les cours du commencement du mois. Notre 5 0/0 s'arrête à 118.85. L'Italien est à 87.70. Le Florin d'or 4 0/0 d'Autriche s'inscrit à 76.87 1/2, à peu près sans changement.

Nos valeurs de crédit sont relativement plus fermes. Le Crédit Foncier est à 4,250. Les obligations communales des anciennes émissions sont toutes inscrites à la cote officielle ; on ne s'explique donc pas comment la société n'insiste pas afin de faire admettre le plus tôt possible les communales 1880. Sur le marché libre, ces titres subissent une dépréciation de près de 20 francs.

Il y a des réalisations sur la Banque Parisienne, la Rente Foncière Parisienne est entièrement délaissée. Cette société a acquis une partie de l'actif de l'ancienne Compagnie Immobilière. C'est vraiment une mauvaise base de crédit.

La Banque de Paris est lourde à 1,420. Ce sont les correspondants ordinaires de la Banque qui ont demandé, au nombre de 5 à 600, les obligations des chemins andalous. On ajoute qu'il n'y aurait pas eu plus de 140 souscriptions d'unités. Voilà bien l'échec que nous avions prévu.

La Banque Franco-Egyptienne est à 680. Le Crédit Mobilier fait 627.50. La Banque d'Escompte est très-ferme. C'est après-demain, 1^{er} juillet, qu'est mis en paiement le complément du dividende afférent à l'exercice 1879.

La Société Générale française de Crédit est fort bien tenue aux environs de 730. On peut se rendre compte de l'augmentation de la clientèle de cet établissement par le développement que prennent ses services extérieurs. C'est vraiment aujourd'hui une institution de premier ordre.

La Banque de Dépôts et d'Amortissement commence ses opérations le 1^{er} juillet, ses titres vont paraître à la Bourse. Les cours auxquels ils vont s'inscrire prouveront aux actionnaires de la Banque Française et Italienne combien était avantageux le droit d'option qui leur a été réservé. Ce droit expire demain.

Foncière Austro-Hongroise, 315. Fondiaria-Intendie, 640. Demandes suivies sur les actions nouvelles de la Société Générale d'Assurances.

UNE BONNE NOUVELLE.

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est dépositaire du *Spasalgique-Maréchal*. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

L'Union des prières qui s'élèvent de toutes parts en faveur des congrégations persécutées, a inspiré à Paul Féval un grand cri de reconnaissance et d'espoir. Sous ce titre : *Le Glaive des Désarmés*, la librairie Palmé publie une brochure à 10 centimes, où l'auteur de : *Jésuites !* proteste contre les tyrannies de l'impunité avec sa verve accoutumée.

Nous signalons en même temps, du même éditeur, cette autre brochure toute d'actualité : *Le Franc-Maçonnisme, voilà l'ennemi !* énergique et verte riposte au cri de guerre de Gambetta : *Le Clericalisme, voilà l'ennemi !*
Remise 15/12 et 150 p. 100 sur ces brochures de propagande.

VICTOR PALMÉ, Éditeur, 76, rue des Saints-Pères, à Paris.

Marché de Saumur du 26 juin.

Blé com. (l'ha)	—	Huile de noix	50	120	—
Blé nouv. (l'ha)	45	Huile de chene	50	—	—
Froment (l'ha)	77	Graine trèfle	50	—	—
Halle, moy.	74	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	16 20 Foin (dr. c.)	780	90	—
Orge	65	14 97 Luzerne —	780	85	—
Avoine, bar.	50	13 — Paille —	780	54	—
Fèves	75	15 — Amandes —	50	—	—
Pois blancs .	80	48 — Cire jaune.	50	190	—
— rouges . .	80	36 — Chanvres 1 ^{re}	—	—	—
Graine de lin.	70	— qualité (52k.500)	—	—	—
Chenevis . .	50	17 — 2 ^e	—	—	—
Farine, culas.	157	67 — 3 ^e	—	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1877, 1 ^{re} qualité	135 à 150
Id., 1877, 2 ^e id.	» à 110
Ordin., envir. de Saumur 1877, 1 ^{re} id.	» à 110
Id., 1877, 2 ^e id.	» à 100
Saint-Léger et environs 1877, 1 ^{re} id.	» à 110
Id., 1877, 2 ^e id.	» à 100
Le Puy-N.-D. et environs 1877, 1 ^{re} id.	» à 100
Id., 1877, 2 ^e id.	90 à 100
La Vienne, 1877.	85 à 90
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzy et environs, 1877	» à 140
Id., 1878	» à »
Champigny, 1878	1 ^{re} qualité » à 215
Id., 1877	2 ^e id. » à 150
Id., 1877	3 ^e id. » à »
Varrains, 1877	2 ^e id. » à »
Varrains, 1878	1 ^{re} id. » à 150
Bourgueil, 1878	1 ^{re} qualité » à 160
Id., 1877	2 ^e id. » à 150
Id., 1877	3 ^e id. » à »
Restigné 1878	1 ^{re} id. » à »
Id., 1877	2 ^e id. » à 150
Chinon, 1878	1 ^{re} id. » à 150
Id., 1877	2 ^e id. » à 140
Id., 1877	3 ^e id. » à »
Id., 1877	1 ^{re} id. » à »
Id., 1877	2 ^e id. » à »

Plus d'ASTHME
SUFFOCATION
et TOUX
 Indication gratis franco.
 Ecrire à M. le C^{te} CLERY
 à Marseille.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
 rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
 par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castella, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BARRÉL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon PEYLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Bellay

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A SAUMUR
6 h. 34 matin.	10 h. 30 matin.	11 h. 45 matin.	7 h. 45 matin.
8 15 —	—	—	—
11 25 —	—	—	—
1 17 soir.	7 40 soir.	11 48 —	—
4 55 —	4 51 —	—	—
7 50 —	—	—	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 JUIN 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable.	84 85	»	»	Crédit Foncier colonial.	420	»	»	C. gén. Transatlantique.	687 50	»	»
4 1/2 %	97 85	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1260	»	»	Canal de Suez.	1065	»	»
5 %	115 40	»	»	Obligations foncières 1877.	366	»	»	Société autrichienne.	625	»	»
Obligations du Trésor.	118 85	»	»	Obligations communales 1879.	479	»	»				
Obligations du Trésor nouvelles.	524	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %.	478	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	509	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	723 50	»	»	Est.	385	»	»
Ville de Paris, oblig. 1865-1860.	298	»	»	Crédit mobilier.	622 50	»	»	Midi.	392	»	»
— 1865, 4 %.	510 50	»	»	Crédit Foncier d'Autriche.	772 50	»	»	Nord.	396 50	»	»
— 1869, 3 %.	530	»	»	Est.	755	»	»	Océans.	392 50	»	»
— 1871, 3 %.	409 75	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	1347 50	»	»	Ouest.	392	»	»
— 1875, 4 %.	404 75	»	»	Midl.	1025	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	393	»	»
— 1876, 4 %.	518	»	»	Nord.	1643	»	»	Paris (Grande-Ceinture).	388	»	»
Banque de France.	3420	»	»	Orléans.	1200	»	»	Paris-Bourbonnais.	392	»	»
Comptoir d'escompte.	965	»	»	Ouest.	805	»	»	Canal de Suez.	571 25	»	»

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir, omnibus-mixte.
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin.	direct mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	express-poste.
10 — 28 —	saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE HÉDIN.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 28 juin 1880, la rétractation de la faillite du sieur Hédin, maître d'hôtel à Coutures, a été prononcée.
 Le greffier,
 L. BONNEAU.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Temple, n° 18,

Comprenant, au rez-de-chaussée, cuisine, salle à manger, salon, corridor, écurie, bûcher, lieux d'aisances; cinq chambres au premier étage; mansarde et greniers sur le tout.
 S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M^e LE BLAYÉ, notaire à Saumur.

A VENDRE

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT,
 Au Pont-Fouillard, commune de Bagneux,

GRANDE MAISON

Ayant terrasse sur la route, cour, servitudes et grand jardin derrière.

Au Vau-Langlais, commune de Bagneux, PAVILLON, pressoir, servitudes, jardin; le tout clos de murs.

Joignant l'immeuble ci-dessus, 61 ARES DE VIGNE, affés d'arbres fruitiers, avec bassin.
 S'adresser audit notaire. (390)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située dans le Champ-de-Foire,

Comprenant trois pièces au rez-de-chaussée, trois pièces au premier étage, hangar, pompe et jardin en plein rapport.
 S'adresser à M. CHUPIN, facteur, ou à M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

Annule de marchand.

Phaéton signé Touchard-Desouches, Paris, à vendre 800 fr., — rue du Temple, 24.

Commune de La Breille.

ADJUDICATION
DE TRAVAUX

Restauration de la Maison d'École.

Le Maire de la commune de La Breille prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de La Breille, le dimanche 11 juillet 1880, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la restauration de la Maison d'École.

Les devis s'élèvent à la somme de 4,688 fr. 06 c., non compris les honoraires de l'architecte.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à La Breille, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Roffay, architecte, rue d'Alsace.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ.

Le dimanche 4 juillet 1880, à midi, dans une maison située à Montreuil-Bellay, route du Puy, au domicile de M^{me} veuve Dupuis, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente mobilière des meubles appartenant à M^{me} veuve Dupuis.

On vendra notamment :

Des lits, couettes, matelas, linge, armoire, commodes, chaises, tables, batterie de cuisine et beaucoup d'autres bons objets.
 On paiera comptant, plus 5 0/0.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON

Située à Saumur,

RUE DE LA TONNELLE, Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.

A VENDRE

UN GREFFE DE JUSTICE DE PAIX

S'adresser à M. COURTET. (533)

A VENDRE

UN MÉNAGE demande

pour travail de toute espèce.
 S'adresser au bureau du journal.

MENTION HONORABLE
 A L'EXPOSITION
 Universelle Internationale
 PARIS 1878

Semouline
NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT
 PRÉPARÉ PAR LES
RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la **Semouline** sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

M. GILBERT-FAUVEL, de Beauhieu, demande un apprenti.

AVIS.

On demande un ménage, pour maison particulière.
 S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au **matelasser, rue du Presoir-Saint-Antoine, n° 5**; il se rend à domicile, en ville et à la campagne.

PRIX MODÉRÉS.

AMYGDALINE
 DU
D'CAZENAVE
 Ex-Profess^r agrégé de la Faculté de Médecine de Paris.

Ce lait d'amandes fait disparaître les rougeurs, les efflorescences de la peau, les taches de rousseur, ramène l'éclat rosé de l'épiderme, conserve la fraîcheur du teint, prévient les rides. — 3 fr.

47, Avenue de l'Opéra, Paris

Dépôt à Saumur, chez M. MACHET, coiffeur. (328)

INCONTINENCE D'URINE
 DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

PHARMACIE-DROGUERIE
Ancienne Pharmacie PASQUIER
A. CLOSIER, Successeur,
 Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,
20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herminiers, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
 Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
 Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
 On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Rénal, le biberon-soupe de Robert et le biberon-pompé de H. Monchoyaut.

PLUS DE MAUX DE DENTS!
 par l'emploi de
L'ÉLIXIR DENTIFRICE
 DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
 de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
 DOM MAGUELONNE, Prieur.
INVENTÉ 1373 PAR LE PÈRE
 PIERRE BOURSAUD
 EN L'AN
 Prix du Flacon : 2 fr.
 Agent général : SEGUIN, 3, rue Hauguier, Bordeaux.
 Se trouve, à SAUMUR, chez BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

16 PAGES DE TEXTE
LE CRÉDIT PARISIEN
 Journal Financier, indispensable à tous les Porteurs de Titres
DÉFENSEUR DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
 Combat les Emprunts Étrangers si funestes à la France.
 Les Abonnements sont reçus sans frais, 30, Avenue de l'Opéra, Paris.
 ET DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE DE FRANCE

Saumur, Imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.